



A.-J. Delbray Ecrl. C.
Ecole H. F. C.
Viger et St-Hubert
x Ex

COMMIS — CLIENTS — PROPRIÉTAIRE.

Tous bénéficient de l'emploi d'une Caisse Enregistreuse "National", parce que les transactions commerciales se font par l'intermédiaire d'une machine qui ne peut pas faire d'erreurs, qui ne peut pas faire d'oublis, qui assure l'honnêteté des affaires.

Le Commis en Bénéfice, parce que

Aucun système qui ait jamais été imaginé pour un magasin n'aide un commis à avancer aussi rapidement. Il peut servir un plus grand nombre de clients. Toutes les ventes qu'il fait sont portées à son actif. Il évite les erreurs. Il évite le doute. Il n'est pas blâmé pour les erreurs et la négligence d'autrui.

Le Propriétaire en Bénéfice, parce que

Un enregistrement exact est fait de chaque transaction. Chaque détail concernant l'enregistrement des ventes au comptant, des ventes à crédit, de l'argent déboursé, de l'argent reçu en acompte, de la monnaie changée, est indiqué par la Caisse Enregistreuse "National". Cela empêche les erreurs, les pertes, assure l'honnêteté des transactions, augmente les affaires et les profits.

Le Client en Bénéfice, parce que

La Caisse Enregistreuse "National" garantit l'exactitude de toutes les opérations monétaires. Des reçus imprimés sont donnés pour l'argent payé. Les paiements en acompte sont enregistrés fidèlement. Les surcharges de prix sont évitées. Les erreurs de change sont supprimées. Un prompt service est assuré.

Apprenez-en davantage au sujet de la Caisse Enregistreuse "NATIONAL" convenant à votre commerce. Procurez-vous la brochure gratuite.

THE NATIONAL CASH REGISTER CO.

Bureau à Montréal : 1 et 3 rue Notre-Dame Ouest.

REPRÉSENTANTS :

Bureau de Montréal : A. BLACKWELL, A. E. LANDRY, W. McEWEN.

E. TALJANSKI, 285 rue St-Joseph, Québec. W. P. GRANT, 258 rue Bank, Ottawa. J. M. ROY, Bureau de Montréal.